

Dijon. 13 juillet 1898.

Mon cher ami;

Je viens de prendre ou
plutôt de demander le
renseignement qui vous intéresse,
touchant l'examen de M.
Joseph Rougé. Malheureusement,
il est impossible, pour le moment,
de vous renseigner avec précision
de cette année, la Faculté de
Lettres de Dijon adopte le
système des examens non plus
par séries, mais en bloc, système

qui se généralise de plus en plus. Il est à dire, par conséquent, que tous les candidats sont composés sur le même sujet jeudi ou vendredi; et qu'une fois leur admissibilité acquise, on les appellera pour l'oral dans un ordre fixé par le sort.

Cela étant, plus de commissions arrêtées d'avance. Pour l'oral, c'est actuellement l'impression aussi complète que possible.

Pour l'écrit, tout ce qu'on a pu me dire, c'est que les versions seront corrigées,

matière par M. d'Azoules,
matière par M. Gaffarel.

Quant aux discours français, ils sont répartis entre les quatre autres professeurs disponibles: M. M. Royer, Souison, Roy, Lambert. Vous savez que Staff est en voyage.

Rien d'annoncé d'ailleurs sur le mode de répartition que le Royer fera à son gré.

Vous savez que le seul moyen possible actuellement pour dire un mot en faveur d'un candidat donné, serait de s'adresser à tous les professeurs

Tout la version, c'est encore possible. Mais pour la composition française.....

Peut-être, après l'écrit, pourra-t-on être mieux fixé ?
Si j'y arrive, je vous le fais savoir
je me tiens d'ailleurs à votre entière disposition.

Bonne note est prise de ce que vous me rappelez au sujet de notre quasi-clive Givellmann, je connais, d'ailleurs, sa situation.
L'œuvre de saron N^o
L'atelier installé à la compagnie avec le vœu de s'y avoir fait profiter de son passage. Si ma femme reprend quelques jours, nous essaierons de passer ce jour jusqu'à
Beauce - Belle bonne amitiés.
Fr. Geny

7³



Monsieur R. Lallemand,
Professeur à la Faculté de Droit,
10 bis rue du Faubourg-Saint-Jacques,
Paris.

